



Appel à candidatures

Chargé(e) de mission INSTRUCTION TRAVAUX

Conditions

Poste permanent de catégorie A ou B+

Profil : 5 à 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'instruction administrative de demandes d'autorisation de travaux/aménagements

Résidence administrative : Marseille (Bouches-du-Rhône), au siège du Parc national des Calanques

Position administrative : ouvert en priorité aux agents titulaires de la fonction publique de l'Etat ou de la fonction publique territoriale, par voie de mutation ou de détachement, et, à défaut, aux agents contractuels

Durée du contrat : contrat/détachement de 3 ans renouvelable une fois

Date de prise de poste souhaitée : 1^{er} octobre 2020

Rattachement hiérarchique : responsable du pôle « aménagement du territoire, gestion, paysage »

Contexte

Le Parc national des Calanques est un établissement public récent, chargé de missions de protection des patrimoines naturels et culturels, d'accueil du public et d'appui au développement durable, sur un territoire comprenant un cœur terrestre de près de 9 000 ha et un cœur marin de 45 000 ha.

Sa situation périurbaine, aux portes de la deuxième ville de France, dans la dynamique de construction d'une des grandes métropoles urbaines européennes, place le Parc national dans une situation inédite.

Espace naturel protégé au cœur de la Ville, le territoire du Parc comprend des espaces bâtis habités, en particulier sur la frange littorale, qui font l'identité et le caractère très particulier de ce Parc national. Le patrimoine historique est très présent, rappelant l'histoire agricole, maritime, militaire ou industrielle de ces espaces. La périphérie du Parc connaît encore une importante pression urbaine. Si le cœur du massif des Calanques ne requiert en général qu'une intervention humaine minimale, les franges du Parc peuvent en revanche nécessiter la réalisation d'aménagements de gestion de l'accueil du public.

Les projets d'aménagement ou de travaux, qu'ils soient portés par des privés, ou par des acteurs publics en charge de la gestion des espaces naturels, doivent être conduits avec une haute exigence environnementale et paysagère afin de protéger les patrimoines exceptionnels du Parc et ce qui fait l'identité et le caractère des lieux.

La mise en œuvre du régime d'autorisation des travaux instauré par le décret de création du Parc constitue un levier important, via l'accompagnement à l'amont des maîtres d'ouvrage publics ou privés et la définition de prescriptions réglementaires fines permettant d'encadrer les travaux.

Missions

Le/la chargé(e) de mission est principalement chargé(e) de :

- l'accompagnement des porteurs de projets (propriétaires/gestionnaires publics ou privés) dans la conception de leurs travaux et/ou projets d'aménagements en cœur de Parc et en aire d'adhésion afin de limiter leur impact sur les écosystèmes et assurer la meilleure qualité architecturale et intégration paysagère ;
- l'instruction réglementaire des dossiers de travaux soumis à autorisation du directeur du Parc national en cœur de Parc (environ 80 dossiers par an).

Pour mener à bien ses missions, il/elle travaille en lien étroit à l'interne avec :

- l'assistante assurant la gestion administrative des dossiers soumis à autorisation ;
- le chargé de mission « urbanisme/grands projets/paysage » chargé du suivi des dossiers d'urbanisme, des grands projets à l'interface ville-nature et de la politique de préservation du paysage à l'échelle du Parc
- la chargée de mission « aménagement », chargée du pilotage et suivi des travaux conduits en maîtrise d'ouvrage du Parc, sur les terrains et patrimoines confiés en gestion au Parc national des Calanques
- le pôle « connaissances » pour la mise à disposition de données ou expertises naturalistes,
- les agents des secteurs territoriaux,
- le Conseil scientifique du Parc national...

A l'externe, le/la chargé(e) de mission collabore avec les services de l'Etat compétents sur les régimes réglementaires connexes (DREAL, DRAC/Architecte des bâtiments de France, DDTM,...), les services des collectivités territoriales chargés de l'instruction du droit des sols.

Il/elle développe enfin un large partenariat avec les propriétaires/gestionnaires publics des terrains en cœur de Parc (conseil départemental, villes, ONF, conservatoire du littoral...), les grands porteurs de projet privés (SNCF, ENEDIS, SCI propriétaires...)...

Poste avec de nombreux déplacements sur l'ensemble du territoire du Parc.

Activités principales

Le (la) chargé(e) de mission sera chargé(e) de :

Instruire les demandes d'autorisation de travaux, constructions ou installations à terre et en mer

- Appui et accompagnement des porteurs de projets dans l'élaboration de leur dossier réglementaire ;
- Gestion des demandes de travaux soumises à autorisation ou avis conforme du Parc national : analyse de la demande, suivi des règles et procédures issues de l'application croisée du code de l'environnement, du code de l'urbanisme, du décret de création du Parc national et de sa charte, édicition de prescriptions techniques précises, suivi et contrôle du chantier et mise en œuvre d'éventuelles sanctions administratives ;
- Elaboration d'outils facilitant l'instruction des dossiers : doctrines, documents de communication facilitant l'élaboration des dossiers réglementaires, arrêtés de prescriptions générales...
- Instruire les demandes de déclaration d'intention d'aliéner (expression du droit de préemption par le Parc national) ;

Accompagner les porteurs de projets dans la conception des projets de travaux et aménagement

- Accompagnement et orientation des porteurs de projets à l'amont des dépôts de dossier réglementaires et en phase chantier : diagnostic de site, participation aux réunions préalables,

établissement d'orientations, de propositions, de recommandations pour la bonne prise en compte de l'esprit du Parc national ;

- Accompagnement des propriétaires publics sur la définition des programmations annuelles de travaux ;

Produire des outils visant à faciliter la prise en compte du paysage et de l'environnement dans les projets

- Pilotage de la réalisation d'une charte architecturale et paysagère sur les hameaux cabanonniers, en partenariat avec le CAUE (budget alloué au projet : 100 000€) ;
- Montage de formations à l'attention des acteurs (entreprises de travaux...) ;

Compétences, connaissances et expériences requises

- Forte sensibilité aux enjeux de développement durable
- Expertise sur le traitement du patrimoine bâti et la prise en compte du paysage dans les aménagements (du diagnostic au projet d'aménagement)
- Expérience de terrain impérative (suivi de chantiers)
- Connaissance des acteurs de la protection des patrimoines ; connaissance du droit de l'urbanisme et de l'environnement
- Rigueur rédactionnelle
- Conduite de projet
- Maîtrise des logiciels informatiques de bureautique, SIG et dessin

Savoir-être attendus

- Esprit d'initiative et d'innovation
- Aptitude à travailler en équipe et en collaboration avec différents partenaires
- Diplomatie et bon relationnel, en interne comme en externe
- Rigueur et autonomie de travail, sens de l'organisation
- Discrétion professionnelle

Profil souhaité

Expérience significative dans le conseil architectural et la conception d'aménagements paysagers en espace naturel protégé.

Pourront constituer un plus :

- une capacité à produire des illustrations et croquis permettant d'imager une proposition ou prescription
- des connaissances naturalistes.

Modalités de dépôt des candidatures

Candidature pour le poste de **CHARGE(E) DE MISSION INSTRUCTION TRAVAUX**

Adresser une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae détaillé à :

Monsieur le Directeur du Parc national des Calanques

141, avenue du Prado - Bâtiment A - 13008 Marseille

ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse suivante : contact@calanques-parcnational.fr

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter **François BLAND**, Directeur, ou **Nicolas CHARDIN**, Directeur adjoint, au 04 20 10 50 00.

La date limite de réception des candidatures est fixée au 30 août 2020.

Les auditions des candidats sélectionnés auront lieu à Marseille courant septembre 2020.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés. La non-réception d'une convocation à l'audition équivaut à un rejet de candidature. Tous les candidats qui auront postulé recevront une réponse à la fin de la procédure.